

# 04 Février 2025 - Cassagnoles









# Commission Locale de l'Eau 04 Février 2025

#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et du 22 octobre 2024
- **Point n°2** − Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
- Point n°3 Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau
- Point n°4 Validation du bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 Evaluation du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) et élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)
- Point n°6 Plan de communication e l'EPTB
- Point n° 7 − Validation du bilan du Contrat de rivière et perspective
- Point n°8 Information diverses: Création d'un groupe de travail eau et forêt / Economie d'eau dans les bâtiments publics et action chez les particuliers / Consultation sur les enjeux eau & les risques inondations sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- Point n°9 Les avis de la CLE et de l'EPTB Gardons depuis le 04 juillet 2024
- Questions diverses





# Point n°1. Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024 (30 ans)





Validation des comptes-rendus





# Commission Locale de l'Eau 04 Février 2025

### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- Point n°2 Comité de pilotage PAPI Gardons n°3 : avancement et avenant

Étienne RETAILLEAU, responsable Prévention des inondations et milieux aquatiques - EPTB





#### Une démarche de labellisation

- 2020 : préparation du dossier de demande de labellisation
- → 2021 : instruction du dossier et enquête publique
- → Janvier 2022 : signature de la convention PAPI

#### De nombreuses actions conduites en 3 ans

- ⇒ sensibilisation dans les établissements scolaires (874 élèves) et formation des élus (68 élus du bassin versant y ont participé),
- → une nouvelle station hydrométrique a été mise en place à La Grand'Combe sur le Gardon
- → la formation PCS a connu un succès avec 38 participants
- élaboration et concertation du PPRI Alzon Seynes et préparation du PPRI Gardon d'Anduze, de Saint Jean et de Mialet



Échelle limnimétrique



Station de La Grand'Combe



#### De nombreuses actions conduites en 3 ans

- opération de relocalisation sur le bassin versant du Grabieux : 28 propriétaires ont donné leur accord pour vendre – 27 acquisitions à ce jour et 15 maisons démolies
- lancement de Gardons ALABRI n°3 sur l'ensemble du bassin versant
- définition des travaux de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge, autorisation règlementaire et appel d'offres de travaux
- préparation des travaux pour la protection et la restauration du système d'endiguement d'Alès



Digue d'Alès



Démolition d'une maison Propriétaire relocalisé hors zone inondable



Pose d'un batardeau
Opération Gardons ALABRI n°3



#### Un taux d'engagement de 80% à mi-parcours :

AXE	COÛT global	Montant engagé	Taux engagé	Montant dépensé	Taux dépensé
Animation	780 000 €	260 000 €	33 %	260 000 €	33 %
Axe 1	310 000 €	-€	0 %	-€	0 %
Axe 2	30 000 €	30 000 €	100 %	27 434 €	91 %
Axe 3	-€	-€	0 %	-€	0 %
Axe 4	600 000 €	50 000 €	8 %	50 000 €	8 %
Axe 5	8 740 000 €	6 922 585 €	79 %	4 227 533 €	48 %
Axe 6	15 180 000 €	15 180 000 €	100 %	-€	0 %
Axe 7	3 000 000 €	510 880 €	17 %	69 076 €	2 %
TOTAL	28 640 000 €	22 953 465 €	80 %	4 634 044 €	16 %





#### Un avenant nécessaire

- mise à jour de taux de financement
- mise à jour de montants d'opération
- intégration d'une nouvelle opération

#### Axe 1 - Culture du risque

→ financement à 80% des actions par l'État

#### Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité

- → répartition financière entre les financements 100% et 50% de l'opération de relocalisation
- → augmentation à 40% du taux de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité des activités économiques



J'ai fait mon diagnostic inondation et maintenant je réalise mes travaux



QUA 80% SANS CONDITION
DE REVENUS
20% SUPPLEMENTAIRES SELON
LES REVENUS DU FOVER
5% SUPPLEMENTAIRES SELON
VOTRE COMMUNE









Dépliant Gardons ALABRI 3



#### Axe 6 – Ralentissement des écoulements

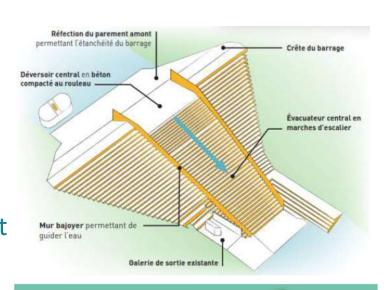
→ augmentation de l'enveloppe dédiée à la sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge (de 15 à 27 millions d'euros)



- augmentation du montant des études relatives à l'aménagement du système d'endiguement de Comps
- augmentation du montant des travaux de protection des risbermes du système d'endiguement d'Alès
- nouvelle action portant sur la restauration et l'équipement en clapets anti-retour du système d'endiguement d'Alès



Barrage de Sainte Cécile d'Andorge

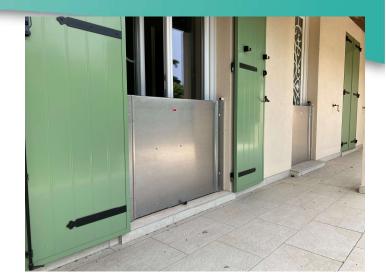


Projet de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge



# Nouveaux montants inscrits dans l'avenant au PAPI Gardons n°3 :

- Axe 0 780 k€ (montant initial : 780 k€)
- Axe 1 310 k€ (montant initial : 310 k€)
- Axe 2 30 k€ (montant initial : 30 k€)
- Axe 3 PM k€ (montant initial : PM k€)
- Axe 4 600 k€ (montant initial : 600 k€)
- Axe 5 10 750 k€ (montant initial : 8 740 k€)
- Axe 6 27 650 k€ (montant initial : 15 180 k€)
- Axe 7 5 250 k€ (montant initial : 3 000 k€)



Maison équipée de batardeaux

#### **Montant total:**

→ 45 360 k€ (montant initial 28 640 k€)

#### Délai inchangé

→ fin du PAPI en 2028.

Dépôt de l'avenant début février pour une signature courant 2025



Barrage de Sainte Cécile d'Andorge



# Commission Locale de l'Eau 04 Février 2025

#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- **Point n°2 −** Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
  - Point n°3 − Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau

Anahi BARRERA, Chargée d'intervention - délégation de Montpellier













# L'ambition du 12<sup>e</sup> programme Être à la hauteur des enjeux

#### "Sauvons l'eau"



# Mobiliser & Donner toute sa valeur à l'eau 520 M€ d'aides/an

une hausse de + de 25 %

"Une ambition partagée : 2 ans de concertation, un programme voté à l'unanimité"

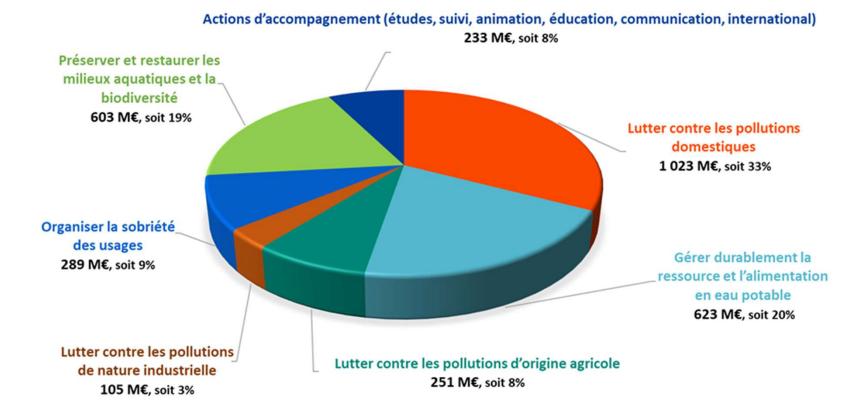






# Le budget du 12<sup>e</sup> programme

- 55% pour le petit cycle
- 603 M€ pour les milieux et la biodiversité









#### **Contrats Eau&Climat**

NOUVEAU



#### Dispositif adaptable aux enjeux locaux

- Ouvert sur tous les territoires
- Un large panel d'aides
- 1 à 3 volets thématiques



#### Réponse globale aux priorités SDAGE et PBACC

- Échelle bassin versant ou bassin de vie
- Programmation pluriannuelle des actions



#### Atouts pour le bénéficiaire

- Garantie de taux et de financement par l'agence
- Des aides spécifiques









### Les principes du 12<sup>e</sup> programme

#### ◆ Taux d'aides réhaussés

**50%**, jusqu'à **70% pour les priorités du programme**, et jusqu'à **80% pour les actions les plus ambitieuses** de restauration et préservation des milieux

- Aides aux services d'eau et d'assainissement
  - Maintien de la solidarité du bassin en faveur des investissements eau potable et assainissement de collectivités rurales : 70% d'aide
  - Conditions d'aides renforcées pour accompagner les collectivités dans une gestion durable des
     SPEA :

prix minimum + tarification volumétrique + schémas directeurs < 10 ans + SISPEA







## Les principes du 12<sup>e</sup> programme

- ♦ Aides en faveur de la transition écologique, l'innovation et l'adaptation aux enjeux émergents
  - Nouvelles aides aux projets R&D des collectivités sur l'eau potable ou des industriels sur la sobriété
  - Nouvelles aides aux collectivités pour faire face aux polluants émergents (PFAS) ou pour réduire les pollutions par les plastiques
  - Nouvelles aides pour expérimenter des aménagements ruraux sur la topographie des sols afin de retenir l'eau dans les sols
  - Nouveau dispositif pour aider des actions multithématiques d'adaptation au changement climatique







### Les principes du 12<sup>e</sup> programme

- **♦** Aides élargies à de nouveaux acteurs
  - Nouvelles aides à la sobriété en eau pour tous les acteurs économiques
  - Nouvelles aides à la désimperméabilisation des sols pour des aménageurs, des bailleurs sociaux...
  - Nouvelles aides à la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme pour des collectivités porteuses de SCOT, agences d'urbanisme, CAUE...
- **♦** Aides aux démarches participatives

"Sensibiliser et mobiliser massivement aux enjeux de l'eau"







#### Le programme :

- Enoncé = objectifs d'intervention + maquette financière
- ☐ Redevances = délibération relative aux taux + zonages

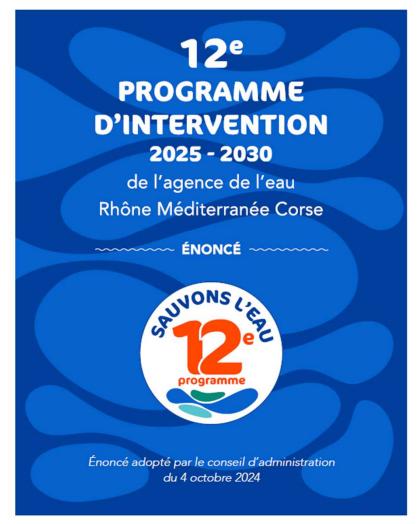
Adoptés le 04/10/2024 par le conseil d'administration de l'agence après un vote unanime des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse

**43 Fiches aides** = modalités relatives aux interventions

Adoptées le 19/12/2024 par le conseil d'administration de l'agence à l'unanimité











# Modalités d'aides du 12<sup>e</sup> P

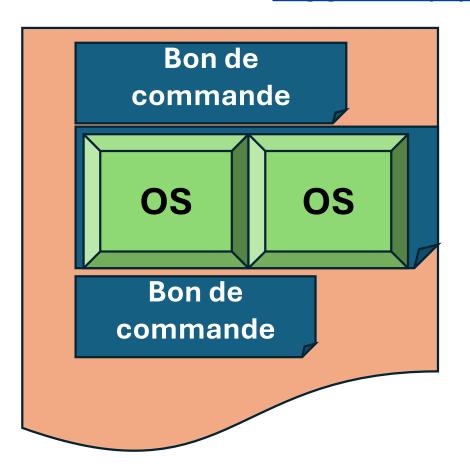
Principales évolutions





#### Date engagement du projet aidé

->Une demande d'aide doit être formellement transmise à l'agence avant <u>l'engagement du projet</u> =1<sup>er</sup> acte juridique



Si périmètre aide agence = marché public

→ Date réception AR de notification du marché du MO

Si périmètre aide agence = bon de commande

→ Date de notification du bon de commande concerné par aide agence

Si périmètre aide agence = ordre de service

→ Date de l'OS travaux concerné par aide agence







# Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs



Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux : tous les usages et sur tous les territoires



Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages : PTGE, organisation collective irrigation...



Agriculteurs: irrigation, changements pratiques

Collectivités: réseaux,

contrats Eau&Climat



**Industries**: recyclage, REUT



Mobiliser des ressources de substitution : stockage ou transfert dans le cadre des PTGE sur les territoires prioritaires



Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels







#### **Sobriété - collectivités**

Évolutions 12P/11P

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
ECO1	<b>EAU POTABLE</b> : modernisation des infrastructures (Réduction fuites réseaux, adaptation process traitement)  • Territoires prioritaires + zonage solidarité + contrat Eau et climat + réseaux<50%	50% 70% si solidarité
	<ul> <li>EAU POTABLE : sobriété des usages (Sensibilisation, distribution dispositifs hydroéconomes auprès particuliers, changement pratiques des services de la collectivité, R&amp;D)</li> <li>Territoires prioritaires + contrat Eau et climat</li> </ul>	50%

Sobriété – agriculture et activités économiques

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
ECO2	<b>AGRICULTURE</b> : optimisation équipements (Optimisation et pilotage irrigation, récupération eau pluie bâtiments agricoles) : Ensemble territoire	50% 70% si territoires prioritaires
	AGRICULTURE : changement de pratiques (Diagnostic, changements de pratiques, sensibilisation) : Ensemble territoire	70%
ECO3	ACTIVITES ECONOMIQUES : projet individuel > 2000m3 économisés /an	40%
	Changement process, recyclage interne, réutilisation eaux pluviales: Ensemble du territoire	+10% ME, +20% PE

#### Partage, substitution

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
ECO4-RM	PARTAGE DE L'EAU & CONNAISSANCE : PTGE, gestion collective irrigation, démarches prospectives, dispositifs	50%
	suivis prélèvements dans milieux: Ensemble territoire	70% si territoires prioritaires
ECO5-RM	SUBSTITUTION: Création ouvrages stockage ou transfert	• 50% AEP
	Analyses coûts/bénéfices > 1M€ HT	70% agriculture
		40 à 60% activités économiques







# Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité



Restaurer les milieux aquatiques et humides dégradés



Préserver les milieux aquatiques et humides en bon état



Reconquérir la biodiversité dans une approche intégrée des milieux aquatiques et terrestres – aides classiques



Soutenir des stratégies d'actions territoriales







# Milieux et Biodiversité

Évolutions 12P/11P

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
MAH1	RESTAURATION: fonctionnement des milieux aquatiques et humides dégradés	
	Ensemble territoire :	80%
	Taux de 80% pour projets ambitieux permettant de supprimer pression existante (≠ réduire)	
MAH1	RESTAURATION: lutte contre EEE	
	Ensemble territoire	50%
MAH2	RESTAURATION : continuité écologique	• 50%
	Equipement si L2, ZAP, PDM, pression EDL, Apron	• 80 % si effacement
	Effacement selon L214-17	• 100 % si abandon
МАН3	PRESERVATION:	
МАН4	<b>BIODIVERSITE</b> : restauration trames espèces inféodées à l'eau, élaboration stratégie régionale biodiversité, animation, communication	80%
	Aides classiques (hors AAP)	
МАН6	STRATEGIES TERRITORIALES	
	Études BV, animation et élaboration programmes d'action et plans de gestion, Communication sur enjeux milieux	80%
МАН6	STRATEGIES TERRITORIALES	
	Elaboration plans de gestion EEE et végétation, appui à l'élaboration	50%
	Mise en œuvre d'actions de gestion de la ripisylve sous réserve actions SDAGE et limitée à une intervention/secteur	30%
МАН7	MESURES HYDROLOGIQUES OUVRAGES	
	• Études	80%
	Aménagements, expérimentations	50%







# Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable



Gérer durablement les services d'eau potable



Restaurer et préserver une eau brute de qualité sur les captages prioritaires et ressources stratégiques



Aider les collectivités rurales (zonage FRR) à investir au bon niveau (eau potable et assainissement)





Favoriser une gestion globale de l'alimentation en eau potable : contrats Eau&Climat



Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents (PFAS)







#### **Service Public Eau Assainissement**

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
SPEA	ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE : études de structuration des compétences, schémas directeurs, PGSSE, réseaux intelligents, autosurveillance réglementaire STEU	50% 70% solidarité

#### Eau potable : mise en conformité et sécurisation, captages

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
AEP1	UPEP : mise en conformité sanitaire hors pesticides et nitrates : Zonage solidarité + Contrat Eau et climat	50%
	UPEP : mise en conformité sanitaire pour pesticides et nitrates : Zonage solidarité + Contrat Eau et climat + captages prioritaires	70% solidarité
AEP1	UPEP et réseaux : mise en conformité sanitaire enjeux émergents (PFAS, CVM)	50%
	Ensemble territoire	70% solidarité
AEP1	UPEP: R&D sur enjeux émergents	50%
AEP2	SECURISATION: recherche nouvelle ressource, interconnexion, ouvrage de distribution et stockage	50%
	Zonage solidarité + Contrat Eau et climat + rupture d'alimentation avérée	70% solidarité
AEP3-RM	CAPTAGES: travaux prescrits par DUP	50%
	Captages prioritaires/ressources stratégiques + zonage solidarité + Contrat Eau et climat	70% solidarité
AEP3-RM	CAPTAGES: réhabilitation/rebouchage	
	Captages prioritaires/ressources stratégiques, zonage solidarité	70%
	Autres territoires	50%
AEP3-RM	CAPTAGES PRIORITAIRES ET RESSOURCES STRATEGIQUES : plan d'actions, études, animation, maîtrise foncière	70%

Evolutions 12P/11P







# Conditions générales SPEA: principales évolutions

- Zonage solidarité : actualisation du zonage pour le rattrapage structurel des SPEA
  - Rhône-Méditerranée: zonage France Revitalisation Rurale (FRR) + à titre transitoire sur les trois 1<sup>eres</sup> années du 12<sup>e</sup> P le zonage solidarité du 11<sup>e</sup> P (ZRR)
- ♠ Remplissage SISPEA (simplification : suppression de l'exigence du niveau ICGP)
- Schéma directeur de moins de 10 ans
- **Prix de l'eau minimum** (prix en €/m3 HT et hors redevance)
  - Rhône-Méditerranée : 2 paliers :1,15 €/m3 en 2025 et 1,30 €/m3 en 2029
- **◆ Tarification volumétrique (nouvelle condition)** 
  - Objectif: accompagner la sortie du forfait.
  - Aides aux collectivités à la pose de compteurs individuels si engagement vers une tarification volumétrique





# Améliorer la qualité des eaux dans les milieux Réduire les pollutions domestiques



Gérer durablement les services d'assainissement



Réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu : stations et réseaux prioritaires (programme de mesures du SDAGE)...



Aider les collectivités rurales (zonage FRR) à investir au bon niveau





Favoriser une gestion globale des systèmes d'assainissement et des eaux pluviales : contrats Eau&Climat



Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents (REUT, valorisation énergétique des boues...)





Faire émerger et mettre en œuvre des démarches territoriales de réduction des substances dangereuses







### Assainissement : stations, réseaux, boues, REUT et eaux grises

Évolutions 12P/11P

		EVOIULIONS 12P/11P
Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
ASS1	STEU : création et réhabilitation	50%
	pour traitement organique : PAOT + contrat Eau et climat + zonage solidarité	70% si solidarité
	• pour traitement plus poussé N et P : PAOT + contrat Eau et climat + zonage solidarité + STEU >= 10 000EH en zone sensible	
ASS1	STEU : traitement des micropolluants	50 %
	STEU >= 150 000 EH ou STEU >= 10 000 EH si démarche territoriale substance	
ASS1	STEU : sobriété eau et énergie	50%
ASS1	STEU et réseaux : R&D, dont dispositifs lutte contre fuites de biomédias	50%
ASS2	RESEAUX:	50%
A332	réseaux assainissement ou bassin d'orage : PAOT + DERU + contrat eau&climat + zonage solidarité	70% solidarité
	réseaux de transfert et émissaires : PAOT + contrat eau&climat + zonage solidarité	70% Solidarite
ASS2	RESEAUX : dispositifs de lutte contre macrodéchets : Tous territoires	50%
ASS3	BOUES: déshydratation, stockage, traitement, valorisation (toute filière)	50%
ASS4	REUT : collectivités	70% solidarité 50%
ASS4	REUT : acteurs économiques	40% +10% ME, +20% PE
ASS4	REUT : agriculteurs	50 %
ASS4	Eaux grises : via AAP	
	• Collectivités	• 50%
	Acteurs économiques	• 40% +10% ME, +20% PE
		DEBLIBLIOUE COMMISSION







# Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères





Favoriser la réserve utile des sols par l'adaptation des cultures et la gestion du sol en agriculture





Ralentir les ruissellements et infiltrer l'eau dans les sols par des aménagements paysagers adaptés en milieu rural



Accompagner la transition vers une ville perméable



Préserver les zones humides







### Gestion eaux pluviales en zone urbaine

#### Évolutions 12P/11P

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
PLUV	Collectivités : déconnexion réseau unitaire	50%
	Tous territoires	70% solidarité
PLUV	Collectivités : déconnexion réseau séparatif	50%
	• zonage solidarité + PAOT + contrat Eau&Climat + projet > 2000 m²	70% solidarité
PLUV	Acteurs économiques : déconnexion réseau	40%
. 201	Tous territoires si réseaux unitaires	+10% ME, +20% PE
	• Projet > 2000 m² si réseaux séparatifs	110/01411, 120/011
PLUV	Autres acteurs : déconnexion réseau	
PLOV	Tous territoires si réseaux unitaires	50%
	Projet > 2000 m² si réseaux séparatifs	
PLUV	Animation et sensibilisation à la GIEP	50%
	Sensibilisation auprès des particuliers si contrat Eau&Climat	70% solidarité

## Aménagements paysagers en milieu rural

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
SOL	Etudes, diagnostics	70%
SOL	Aménagements expérimentaux	70%
	Hydraulique douce (fascines, haies, noues enherbées)	
	<ul> <li>Aménagements topographiques (suppression des fossés et infrastructures de drainage, création ou reconstitution de zones d'infiltration, mares tampons)</li> </ul>	
SOL	Animation	70%







# Améliorer la qualité des eaux dans les milieux Réduire les pollutions agricoles



Conversion bio partout, filières bas niveau d'intrants, PSE, expérimentation : ouvert à l'ensemble des objectifs (sobriété, milieux et biodiversité...)







#### Aides en lien avec dispositifs PAC

Évolutions 12P/11P

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
AGRI4	Soutien à l'agriculture biologique : CAB : tout le territoire	70%
AGRI4	Mesures agro-environnementales et climatiques	
	Aides surfaciques (MAEC) poursuivant les objectifs	70%
	✓ sobriété en eau ou réserve utile des sols - tout le territoire	
	✓ biodiversité, qualité de l'eau ou préservation zones humides - zonages prioritaires	
	Animation des PAEC associés	
	• Non éligibles : MAEC à faible ambition vis-à-vis de l'objectif visé et MAEC ayant un impact négatif sur un objectif de l'agence	
AGRI4	Investissements agro-environnementaux : Ensemble territoire	70%
_		

Filières, agroécologie, Paiement pour Service Environnementaux

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
AGRI1	Expérimentation: Tout le territoire	50% (70% pour économies d'eau)
AGRI2	Filières agricoles favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité  Tout le territoire: Projets territoriaux de filières agricoles : étude, animation, communication, investissement de l'aval, investissement de l'amont (MAEC, CAB, PSE)	70%
AGRI3	Groupes en transition vers l'agroécologie (animation) : Tout le territoire	70%
AGRI5	PSE: Tout le territoire, via AAP  → Aides surfaciques, pilotage de la démarche et communication	100% (70% pour le pilotage)







# Améliorer la qualité des eaux dans les milieux Réduire les pollutions de nature industrielle



Accompagner les projets de réduction des émissions les plus significatifs



Accompagner les opérations sectorielles de réductions des émissions dispersées de micropolluants



Accompagner la recherche et le développement en faveur de la réduction des micropolluants



Faire émerger et mettre en œuvre des démarches territoriales de réduction des substances dangereuses









# Réduction significative des pollutions de nature industrielles

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
IND1	Réduction significative des pollutions de nature industrielles	40%
	Études et travaux visant à réduire les émissions de pollutions (micropolluants/macropolluants)	+10% ME, +20% PE
IND1	R&D visant à réduire les émissions de micropolluants	50%
		+10% ME, +20% PE
IND2	Opérations sectorielles à l'échelle d'une branche ou d'une filière professionnelle	40 à 70%
	Animation de la démarche, communication, sensibilisation	(70% : pilotage – actions : selon taille entreprise et règlement AAP)
	Études et travaux visant à réduire les émissions dispersées de micropolluants	
	Études et travaux visant à réduire les consommations d'eau	

Évolutions 12P/11P







#### Accompagner la mise en œuvre

NOUVEAU

Soutenir des actions multithématiques d'adaptation au changement climatique



Maintenir et développer des partenariats pour la gestion intégrée de l'eau : contrats Eau&Climat et accords-cadres



Soutenir l'animation territoriale : gouvernance locale de l'eau, têtes de réseau, assistance technique en milieu rural



Soutenir les démarches participatives, la concertation et la médiation



Communiquer et sensibiliser aux enjeux de l'eau



Améliorer la connaissance : études générales, suivi et surveillance environnementale



Aider la reconstruction post-sinistre



Soutenir les actions de coopération à l'international







# Projets multi-thématiques d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
TRANSV	Projets multithématiques d'adaptation au changement climatique visant à amplifier la mobilisation ou investir plus fortement au moins deux des natures d'actions suivantes :	
	# l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols	
	# les usages plus sobres en eau	
	# la transition agroécologique	
	# la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux	
	# la capacité de résilience des milieux aquatiques, humides et littoraux	
	# la motivation des acteurs à agir face au changement climatique	

# Gouvernance de l'eau, démarches participatives, eau et urbanisme, têtes de réseau

Fiche	Actions éligibles	Taux maximum
ANIM	GESTION CONCERTEE : émergence et animation de la gouvernance de l'eau (dont SAGE)	70%
ANIM	DEMARCHES PARTICIPATIVES : concertation, médiation, utilité sociale, participation citoyenne	70%
ANIM	SYNERGIE EAU & URBANISME  Structures de BV/EPCI Agences d'urbanisme EPCI porteurs de SCOT	50% pour acteurs urbanisme







#### Les Aides du 12<sup>e</sup> Programme

#### Site internet www.eaurmc.fr

# 43 fiches aides classées en 10 thématiques





Plaquette synthétique 12<sup>e</sup> Programme



Magazine Sauvons l'eau Edition spéciale 12<sup>e</sup> P.









#### **LES REDEVANCES**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de toutes les catégories d'usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » préleveur-payeur ».

2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

12,7% (72,6M€)
payés par les collectivités via la
redevance de prélèvement sur

la ressource en eau.

70,8% (403M€)

payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) via la redevance de pollution domestique et la redevance sur la consommation d'eau potable (acomptes).

9,2 % (52,6 M€)
payés par les industriels et les
activités économiques via la
redevance de pollution et de
prélèvement sur la ressource
en eau.

PRÉVISIONNEL
DES REDEVANCES
EN 2025:

pa se

2,5% (14,1 M€)
payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,9% (5,3M€)

payés par les irrigants et les éleveurs via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.



Les redevances 2025 correspondent l'année d'activité 2024

569,6 M€



3,9% (22M€)

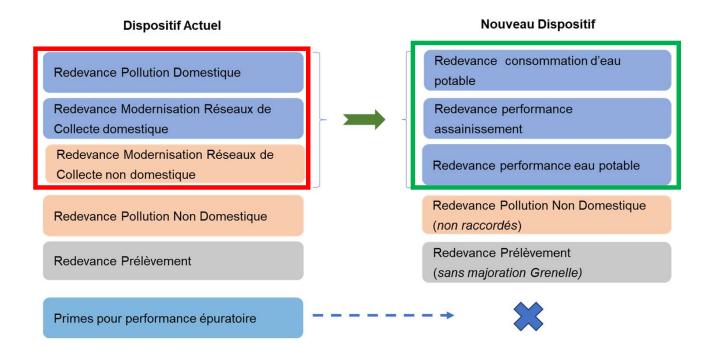
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits via la redevance de pollution diffuse.







#### La réforme modifie trois redevances



- Suppression : redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte
- Création: consommation d'eau potable/ performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif
- Arrêt des primes pour performance épuratoire en 2024







# RÉFORME DE 2025 : ce qui va changer pour les usagers

#### Des redevances encore + incitatives :

Réduction des taux corrélés à la performance des services d'assainissement et des réseaux d'eau potable

Pour inciter les collectivités à contrôler et améliorer leurs systèmes (réduction des fuites et des pollutions)

Relèvement des plafonds des taux de redevances de prélèvement et instauration de taux planchers

Pour encourager la sobriété dans un contexte de tension de la ressource



Des aides existent pour aider les redevables à y parvenir

La contribution des acteurs économiques va augmenter (principalement via la redevance prélèvement pour le refroidissement des centrales nucléaires), tandis que celle des ménages va, en moyenne, rester stable

Une facture d'eau plus lisible et plus transparente







#### LA REFORME DES REDEVANCES

Plaquette de présentation

LE LE LU EN FRANCE

LE CONTROLLE LE LU

2 sites internet





3 fiches techniques redevances



2 vidéos











Liberté Égalité Fraternité







#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 − Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- Point n°2 − Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
- Point n°3 − Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau
- Point n°4 Bilan hydrologique 2024

François JOURDAIN, Animation PGRE - EPTB Gardons

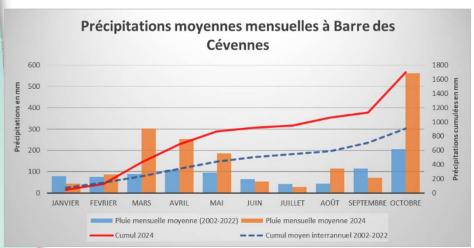


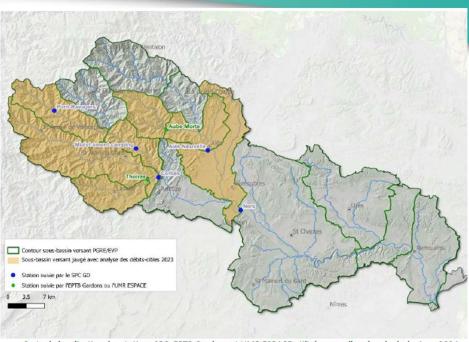


#### Point n°4. Bilan hydrologique – Année 2024

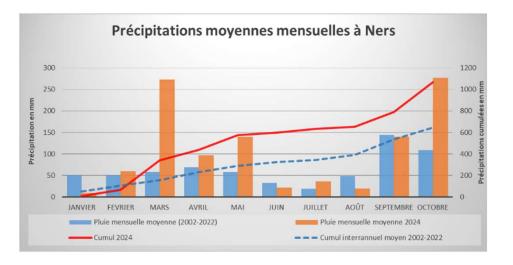
#### Suivi hydrologique 2024:

- Une recharge printanière conséquente notamment en Cévennes et piémont;
- Un retour des pluies dès septembre avec des cumuls élevés en octobre sur certains secteurs des Cévennes (>500 mm à Barre des Cévennes);
- ☐ Un cumul annuel supérieur à la moyenne 2002-2022 sur l'ensemble du bassin versant.





Carte de localisation des stations SPC, EPTB Gardons et UMR ESPACE utilisées pour l'analyse hydrologique 2024.

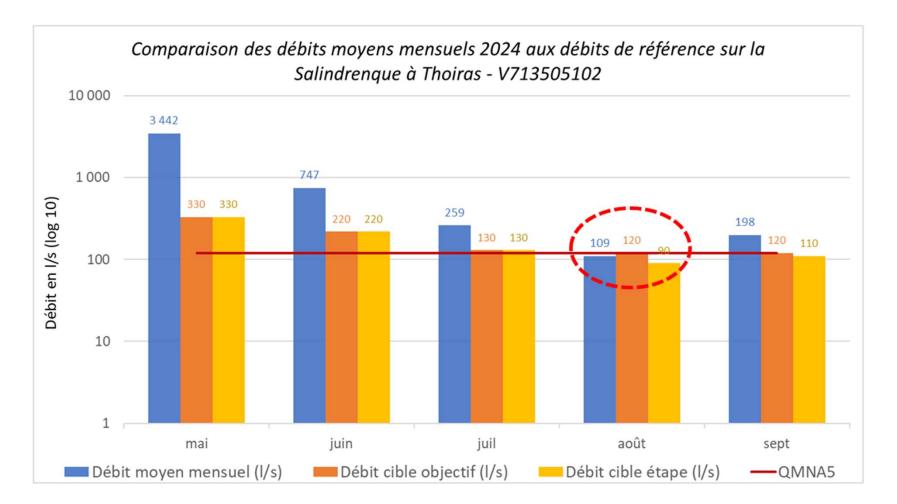




#### Point n°4. Bilan hydrologique – Année 2024

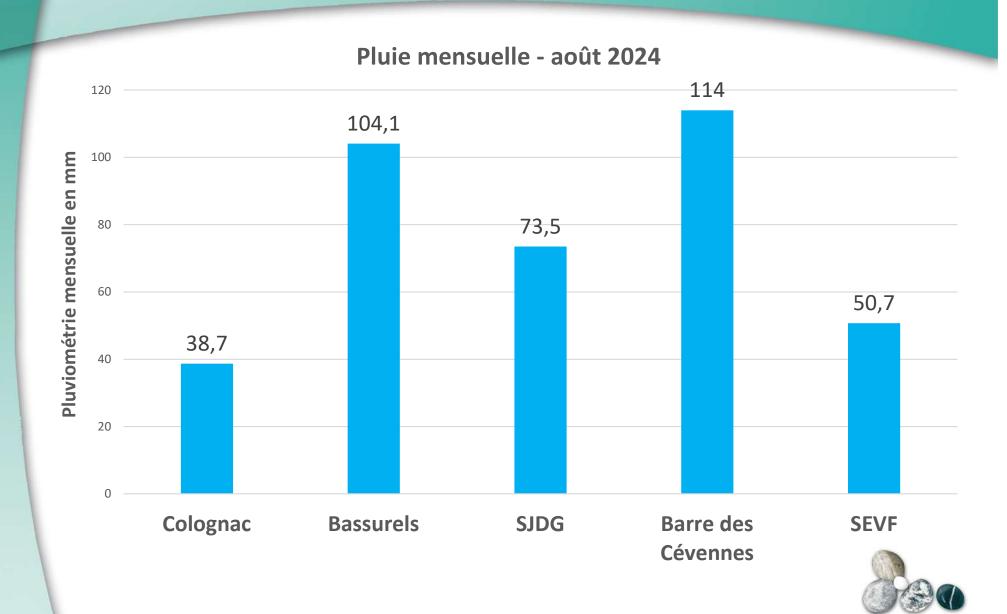
#### Suivi hydrologique 2024:

Seul le sous-bassin versant de la Salindrenque laisse apparaître une valeur de débit moyen mensuel dans l'ordre de grandeur du débit-cible objectif (109 l/s pour 120 l/s).





#### Point n°4. Bilan hydrologique – Année 2024





#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- Point n°2 Comité de pilotage PAPI avancement et avenant
- Point n°3 − Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau
- Point n°4 − Bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 − Évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

François JOURDAIN, Animation PGRE - EPTB Gardons





#### Point n°5. Évaluation du PGRE

#### Évaluation du Plan d'actions du PGRE : 2018-2024

- □ Répond à la disposition 7.01 du SDAGE RM (bilan complet à 6 ans) et à la note du secrétariat technique du SDAGE de juillet 2019 (attentes)
- Note technique régionale d'octobre 2024 (DREAL + Agence de l'eau) : cadre de réalisation de l'évaluation et de l'élaboration du PTGE

Note de cadrage proposée par l'EPTB Gardons





#### Point n°5. Évaluation du PGRE

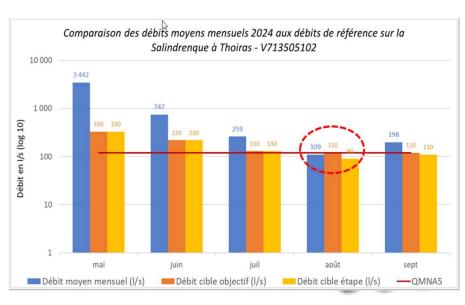
# <u>Évaluation du Plan d'actions du PGRE :</u> 2018-2024

- **Bilan** qualitatif et quantitatif (indicateurs) de la réalisation des actions.
- Analyse rétrospective de l'hydrologie 2015-2024 en période de basses eaux et analyse de la satisfaction des débits-cibles sur les sous-bassins versants qui disposent d'une station (hydrologie influencée)



Analyse critique des données, analyse et contextualisation des étiages



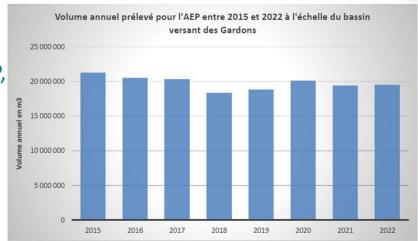




### Point n°5. Évaluation du PGRE

# **Évaluation du Plan d'actions du PGRE :** 2018-2024

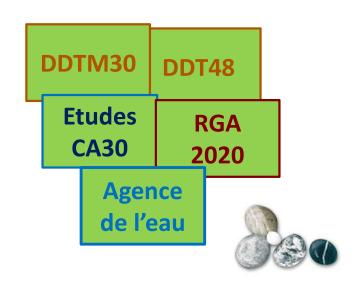
- ☐ Analyse de l'évolution des prélèvements : AEP, Irrigation, Industriels
- Analyse des variations, contextualisation (échanges avec les gestionnaires AEP), croisement des actions et travaux réalisés avec les économies réalisées



Graphique des volumes bruts annuels prélevés entre 2015 et 2022 sur le bassin versant des Gardons pour l'AEP

- Travail spécifique de *croisement des*données agricoles = évaluation de la

  variation d'information des sources de
  données
- Analyse de **l'évolution des surfaces irriguées** par type de culture (RGA2010 vs RGA 2020)





### Point n°5. Élaboration du PTGE

☐ Définition de scénarios prospectifs pour servir de guide à la phase de concertation pour l'élaboration du plan d'actions du PTGE



Scénarios prospectifs à élaborer en 2025



Concertation en CLE: fin 2025 et 2026

☐ Plan d'actions en cohérence avec les résultats de l'évaluation du PGRE



Attente d'un retour de la MISEN mi-février pour le contenu des scénarios

NB : la révision des débits biologiques et l'interrogation des débits cibles qui en découlent est prévue comme action du futur PTGE (délais trop contraints pour réaliser cette révision pour dans le calendrier de l'élaboration du PTGE)





### **Evaluation du PGRE et Elaboration du PTGE**

#### **Gouvernance:**

**Commission Locale de l'Eau des Gardons Comité technique du PGRE** 

- ☐ La MISEN : DDTM 30, DDT 48, OFB, DREAL Occitanie, l'ARS et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.
- ☐ Les Départements du Gard et de la Lozère, la Région Occitanie, les Chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère.





# **Evaluation du PGRE et Elaboration du PTGE**

#### **EVALUATION**

16 janvier Cotech PGRE

4 février Présentation de la démarche à la CLE des Gardons. Délibération de la CLE

**25 février** Présentation en **comité syndical EPTB** 

**Avril** Cotech PGRE

Juin Cotech PGRE

Juin CLE des Gardons - point d'avancement

Septembre Cotech PGRE

**Début novembre** Cotech final de validation du rapport d'évaluation du PGRE

Début décembre 2025 CLE de validation de l'évaluation

#### **ELABORATION PTGE**

25 février / 25 mars Comité syndical – délibération pour la (prestation) de démarche prospective

**2025** Elaboration des scénarios prospectifs

Début décembre

2025

**CLE**: Présentation et concertation sur les scénarios prospectifs

2026 CLE: phases de concertation pour l'élaboration du PTGE





#### ORDRE DU JOUR

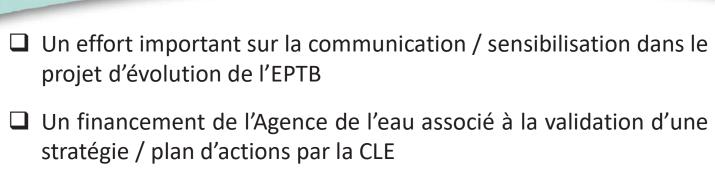
- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- Point n°2 − Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
- **Point n°3** − Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau
- Point n°4 Bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 − Évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- ▶ Point n°6 Plan de communication de l'EPTB Gardons

Lionel GEORGES, Directeur de l'EPTB





### Point n°6. Plan de communication de l'EPTB Gardons Un plan de communication à l'échelle du bassin versant



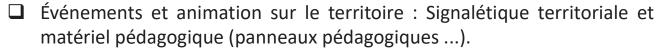


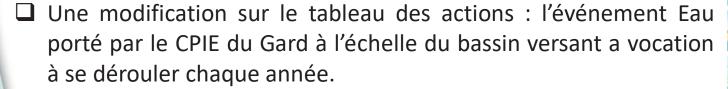
par les actions de nos partenaires :

Un travail sur l'identité de l'EPTB Gardons et de la CLE des Gardons,

☐ La stratégie de l'EPTB Gardons reprise et les actions complétées

- ☐ La présence de l'EPTB sur les réseaux sociaux,
- ☐ La conception ou la refonte de supports de communication,
- La relation avec la presse institutionnelle, locale et spécialisée,
- ☐ La sensibilisation et formation des élus et membres de la CLE,



























Exemple d'actions de communication / sensibilisation



#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- **Point n°2 −** Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
- **Point n°3** − Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau
- Point n°4 Bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 − Évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- **Point n°6** − Plan de communication de l'EPTB Gardons
- Point n°7 Validation du bilan du contrat de rivière et perspectives

Élisa RICHARD, Chargée de mission outils de gestion (SAGE, Contrat...)



#### Point n°7. Bilan du Contrat de rivière et perspectives

Un contrat de rivière 2017-2022, signé le 22 mars 2017
Un bilan à mi-parcours et un réajustement des perspectives d'engagement pour la deuxième phase (2020-2022) en 2019 (conformément aux engagements 2017).
<b>Pilotage technique :</b> Agence de l'eau, État (DDTM30, DREAL), Départements du Gard et de la Lozère, Région Occitanie, Agence régionale de Santé, EPTB Gardons + étroite collaboration avec les services techniques des Communautés d'agglomération
Des engagements fermes de l'Agence de l'eau sur les 3 premières années et un niveau d'engagement sur la seconde partie du contrat dépendant des bilans annuels et du bilan à mi-parcours (moitié des dépenses apportées par l'Agence de l'eau − environ 130 M.€ programmés)
LA SUITE : partage du bilan puis échange avec Agence de l'eau sur les suites à y donner



CLE des Gardons



www.gard.fr

agence de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



#### Bilan montants prévisionnels / réalisés

VOLETS	Prévisionnel 2020-2022	Bilan réalisé	Taux de réalisation
Volet A – Ressource	24 M€	40 M€	166 %
Volet B - Qualité	14 M€	38 M€	271 %
Volet C - Milieux	9 M€	6,3 M€	70 %
Volet D - Gouvernance	1,7 M€	2,4 M€	141 %
TOTAL	49 M€	86 M€	<b>175</b> %





Volet	Code action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu
	A-III 1.1	EPTB GARDONS	PGRE	Approuvé par la CLE
STION E DE LA	A-IV 2.1 A-IV 2.2	Collectivités	Travaux d'économies d'eau - AEP P1-	75% des opérations engagées (nombre de collectivités et montant de travaux)
VOLET A : GESTION QUANTITATIVE DE L RESSOURCE	s.o.	EPTB GARDONS	Bilan et impact des actions d'économies d'eau engagées en 1ère partie de contrat	Achevé
VOI	A-IV 4.6	SISE du canal de Boucoiran	Orientation de gestion des prélèvements - Etude	Achevé
	A-IV 4.1	Chambre agriculture du Gard	Travaux d'économies d'eau hors AEP – Volet Animation-	Emergence de 5 dossiers d'économies d'eau.
	B-III 3.1	S.I.E de Remoulins & St Bonnet du Gard	STEP intercommunale	Travaux engagés
2		Commune de Collias	STEP de Collias	Travaux engagés
DE LE/	B-III 3.2		Traitement tertiaire STEP de St Jean du Gard	Travaux achevés
ALITE	B-III 1	Communauté Alès Agglomération	Diagnostic des réseaux d'assainissement d'Alès	Etude engagée
VOLET B : QUALITE DE LEAU	B-III 2.1	Aggiorneration	Réhabilitation des réseaux d'assainissement – St Christol les Alès & St Privat des vieux	Travaux achevés
10/	B-V 1.1	Commune de St Siffret	Démarche AAC de t siffret	Programme d'actions engagé
		SIAEP de Tornac et Massillargues Atuech	Démarche AAC de Massillargues Attuech	Programme d'actions engagé
ä×	C-I 2.2	EPTB Gardons	Plan de Gestion Durable – Gardon d'Anduze.	Étude achevée – niveau AVP
VOLET C: MILIEUX	C-IV 2.1	C-IV 2.1 EPTB GARDONS OU	Franchissabilité des Seuils de Remoulins	Projet défini – niveau PRO
5 2	C-IV 2.2	COLLECTIVITES	Franchissabilité du Seuil de Collias	Travaux engagés





#### Bilan technique des actions

Réalisé	5%
En cours	75%
Non réalisée, indépendamment du porteur du CR	<mark>10%</mark>
Non réalisée	5%





#### Taux d'engagement des actions

VOLET	Taux de réalisation des prévisions de phase 1 (%)	Avancement technique 2019 (mi-parcours)	Avancement technique fin de contrat 2022
A. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	118 %	81 % PO1 62 % P1	88 % PO1 65 % P1
B. QUALITÉ DE L'EAU	44 %	93 % PO1 77 % P1	95 % PO1 82 % P1
C. MILIEUX AQUATIQUES	60 %	91 % PO1 61 % P1	95 % PO1 73 % P1
D. GOUVERNANCE	99 %	100 % PO1 90 % P1	100 % PO1 90 % P1
	PO1:88%	90 %	95 %
	PO2:70%	/	/
TOTAL CONTRAT	P1:85 %	68 %	77 %
	P2:49%	/	/
	GENERAL: 80 %	60 %	<b>75</b> %

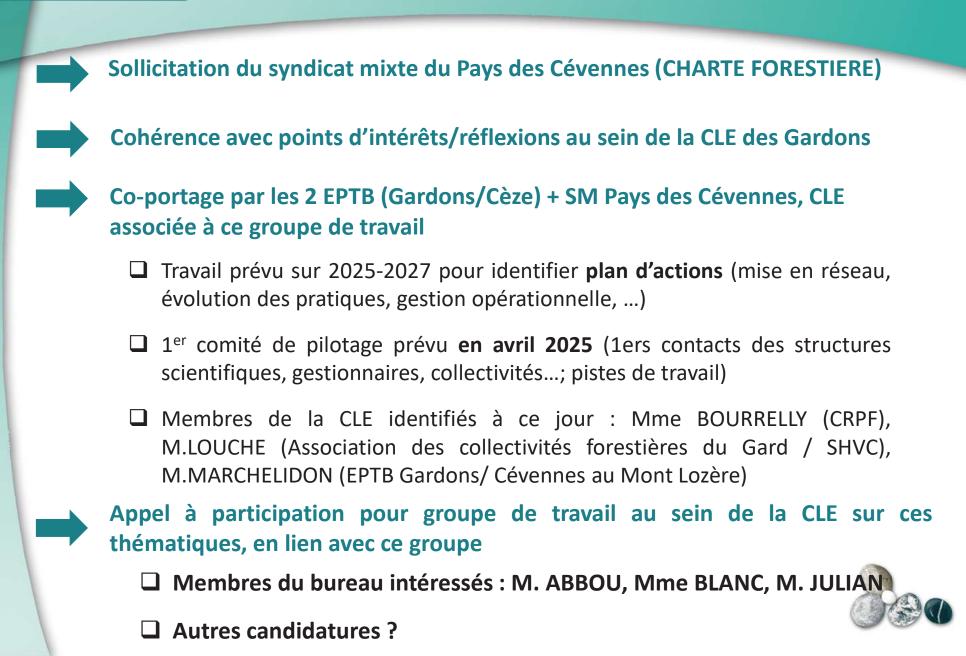


#### **ORDRE DU JOUR**

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- Point n°2 − Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
- Point n°3 Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau
- Point n°4 − Bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 Évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- **Point n°6** − Plan de communication de l'EPTB Gardons
- **▶ Point n°7** Validation du bilan du contrat de rivière et perspectives
- Point n°8 − Informations diverses (Eau et forêt, économies d'eau, consultations enjeux eaux SDAGE, décret SAGE, PFAS...)



# Point n°8. Informations diverses / Groupe de travail « Eau et forêt »

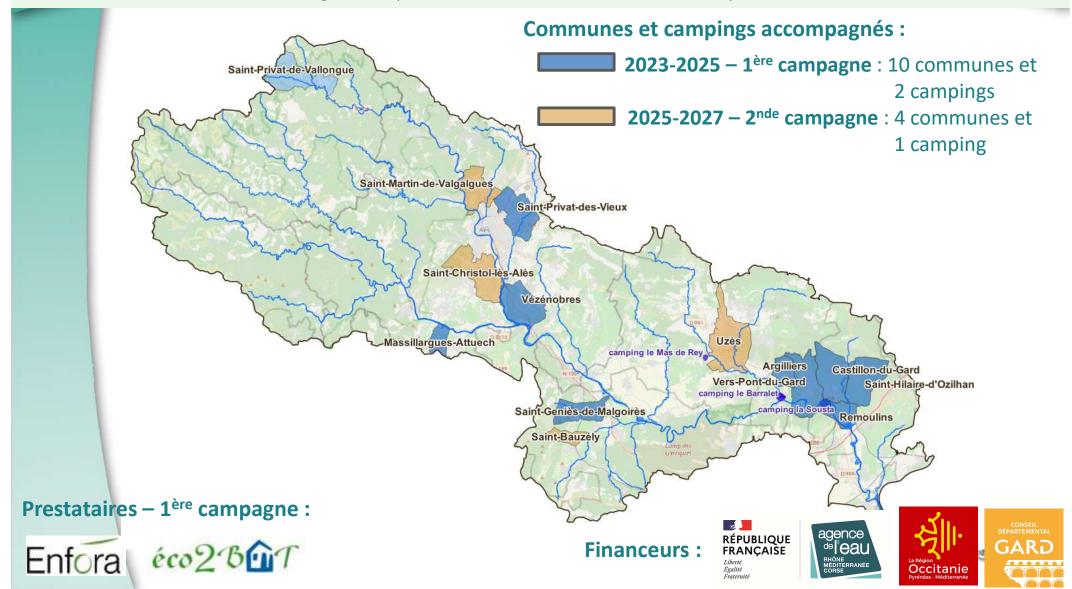




# Point n°8. Informations diverses / Économies d'eau Accompagnement de communes et campings

#### ⇒ Action inscrite dans le SAGE et le PGRE du bassin des Gardons

Economies d'eau et sobriété des usages - Adaptations - restrictions sécheresse - Exemplarité et sensibilisation des habitants





# Point n°8. Informations diverses / Économies d'eau Accompagnement de communes et campings

#### 1ère campagne - Pour chaque commune et camping:

- → Diagnostic des utilisations de l'eau (bâtiments, espaces verts)
- → Plan d'actions chiffré économies d'eau m3 / investissement / gains attendus
- **▶** Fiches techniques des préconisations
- → Année n+1 :
  - Suivi-accompagnement pour la mise en œuvre des actions
  - Formations
  - Outils pour la sensibilisation

Fort enjeu d'économie d'eau pour l'arrosage des stades



Demi-journée sur l'arrosage des stades pour les agents et élus. 14/03/2024 à Salindres

10 à 30 % d'économies d'eau possibles sur l'optimisation des équipements dans les bâtiments publics



2023-24

2024-25









2 journées de formations sur les économies d'eau dans les bâtiments publics pour les agents et élus.

27/11/2024 à Saint-Privat des Vieux et 4/12/2024 à Remoulins



# Point n°8. Informations diverses / suite et fin



Préparation du SDAGE 2022-2027 : consultation des assemblées (25 mars 2027) et du public (25 mai 2025) / questions importantes et enjeux de l'eau

https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-assemblees-QI-SDAGE-PGRI
https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-2024-2025-QI-SDAGE-PGRI



#### Décret SAGE du 12 décembre 2024

- ☐ Modification de plusieurs articles du Code de l'Urbanisme, introduisant explicitement les SAGE (focus Zones humides à intégrer aux PLU)
- ☐ Procédure révision partielle, mise à jour de l'état des lieux du SAGE tous les 12 ans, simplification du fonctionnement des CLE
- ☐ À venir en 2025 : mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE Gardons



Campagne ARS d'analyse du TFA – Captages influencés par le Gardon

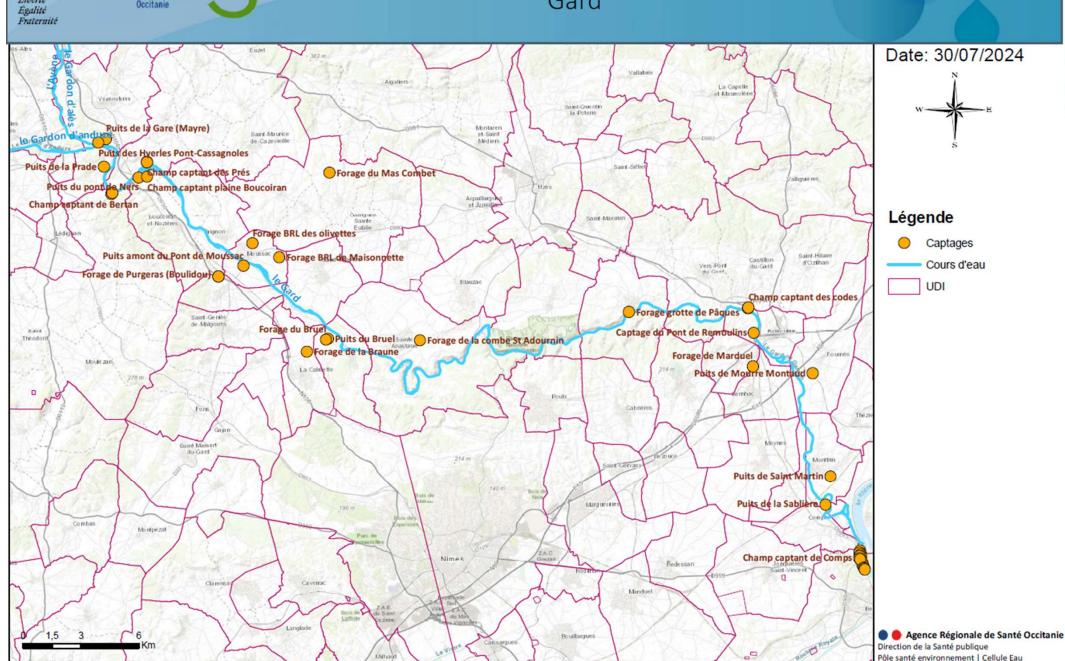
Analyse ponctuelle / 20 PFAS réglementaires + acide trifluoroacétique (TFA)







#### Captages influencés par le Gardon Gard





#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et 22 octobre 2024
- Point n°2 − Comité de pilotage PAPI − avancement et avenant
- Point n°3 Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'Eau
- Point n°4 Bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 Évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- **Point n°6** − Plan de communication de l'EPTB Gardons
- Point n°7 − Validation du bilan du contrat de rivière et perspectives
- Point n°8 Informations diverses (Eau et forêt, économies d'eau, consultations enjeux eaux SDAGE, décret SAGE, PFAS...)
- □ Point n°9 Avis de la CLE et de l'EPTB





### Point n°9. Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 4 juillet

1 avis (consultation du public), 4 demandes d'avis (Code de l'Environnement)

- □ Projet de modification de l'arrêté sécheresse / Gard : avis 26/07, annulation / report 06/08
   □ Dossier d'antériorité site industriel St Privat des Vieux : pas d'avis au regard surfaces et volumes en jeu
   □ Valorisation des cendres ancienne centrale à charbon du Fesc : avis 4/07 puis avis favorable 25/11 (réponses satisfaisantes)
   □ Projet d'implantation centrale photovoltaïque, Castillon : avis/compléments ruissellement en 07/2022, avis favorable avec réserves (ruissellement) 11/2024
   □ Ouverture carrière roche massives, commune de Gajan :
   remarques techniques des services EPTB proximité captage Vallonguette,
  - décision 20/12/2024 : instruction suspendue, étude demandée / enjeu hydrogéologique, innocuité sur la ressource en eau
  - + 5 avis EPTB formulés : 4 sur volet QUALITE / station d'épuration ou rejet d'eaux usées, 1 sur QUANTITE (prélèvement / bambouseraie)



#### Point n°9. Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 4 juillet

# Dossier de déclaration - prélèvement pour irrigation / bambouseraie, Kessler La Capelle et Masmolène

- ☐ Premier dossier mai 2023 : forage et pompages d'essai
  - irrigation pour plantation de bambous de 12 ha (volume < 30 000 m3 sur 3 mois), avis EPTB + autosaisine CLE formulés en juin et juillet 2023
  - essais de pompage autorisés (09/2023, problème technique, nouvel arrêté 04/2024)
- Nouveau dossier déclaration fin 2024
  - 36 400 m3/an sur 4 mois, irrigation de bambous pour 14ha en 2027 impact sur captage AEP La Capelle non mesuré, inquiétudes volet milieu restent d'actualité
  - Avis EPTB (17/01/2025) : proposition de refuser l'autorisation de ce prélèvement (nouvel essai de pompage/conclusions de l'étude molasses miocènes)
  - Bureau CLE 17/01 : proposition avis CLE complémentaire (image territoire, projet non dédié à l'alimentation, incohérence avec SAGE et autres politiques publiques schéma Eau et Climat Conseil départemental du Gard)



#### Point n°9. Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 4 juillet

# EN COURS / Sollicitation d'avis de la CLE : délimitation de la zone de protection du Puits d'Attuech – projet d'arrêté préfectoral

- □ Procédure « Captage prioritaire » suivie par l'EPTB depuis plusieurs années (risque pesticides)
  - Poste financé par l'agence de l'eau
  - Proposition d'avis favorable

#### EN COURS / Pollutions minières - site de la Croix de Pallières

- ☐ Dossier suivi par la CLE / groupe de travail depuis plusieurs années
- □ 17/07/24 : courrier CLE / 4 maires Anduze, Thoiras, St-Félix-de-Pallières, St-Sébastien-d'Aigrefeuille
- □ Réponse Préfet 5/09/2024 (décalage attente/méthodologie Géodéris, confinement digue UMICORE, 1 délocalisation ancienne laverie, 3 arrêtés / substitution maire, pas d'autres travaux → EPTB et mairies libres d'engager toutes autres mesures
  - Un courrier est en préparation / maintien des remarques



#### ORDRE DU JOUR

- Point n°1 Validation des comptes-rendus des CLE du 04 juillet et du 22 octobre 2024
- Point n°2 Comité de pilotage PAPI avancement et avenant
- Point n°3 Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau
- Point n°4 Validation du bilan hydrologique 2024
- Point n° 5 Evaluation du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) et élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)
- Point n°6 Plan de communication de l'EPTB
- Point n° 7 Validation du bilan du Contrat de rivière et perspective
- Point n°8 Information diverses: Création d'un groupe de travail eau et forêt / Economie d'eau dans les bâtiments publics et action chez les particuliers / Consultation sur les enjeux eau & les risques inondations sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- Point n°9 Les avis de la CLE et de l'EPTB Gardons depuis le 04 juillet 2024























# MERCI DE VOTRE ATTENTION











